

N° 2024-45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice: 15

Présents: 13 Votants: 14 Pouvoir: 1

Pour: 14 / Contre: 0 / Abstention: 0 / Ne prend pas part au vote: 0

OBJET: FOURNITURES SCOLAIRES

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AGNIN SUR BION, Isère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMANET Pascal, Maire.

Date de convocation: 15 octobre 2024

PRESENTS: ARMANET Pascal, BAGUET GALLON Yoan, BALAN Jean-Baptiste,

BRISON Sophie, CICERON Céline, COCHARD Virginie, DURANTON Isabelle, GINON-REY Mathieu, GONNET Martial, PENET Eliane,

PERRIN Alain, THEVENON Jean-Marie, VACHER Roselyne.

EXCUSÉ: DI PONIO Caroline

ABSENT: CHAPELIER Gilles

POUVOIR: DI PONIO Caroline donne pouvoir à BALAN Jean-Baptiste

Secrétaire de séance : DURANTON Isabelle

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une somme de 45 euros est attribuée, par élève et par année, pour l'achat des fournitures scolaires depuis 2005.

Monsieur le Maire propose l'augmentation de cette somme à partir de l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après ces explications et ayant délibéré à l'unanimité des membres présents :

- EMET UN AVIS FAVORABLE pour une augmentation à partir de l'année 2024 du montant attribué pour l'achat des fournitures scolaires, par élève et par année,
- DÉCIDE d'attribuer la somme de 47 euros, par élève et par an.

Fait à Saint-Agnin Sur Bion, Le 22 octobre 2024

La secrétaire de séance, DURANTON Isabelle Le Maire, ARMANET Pascal

An manus